

CCAS
DE
GUIPAVAS



DEMANDE DE SUBVENTION 2023
POUR LES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL ET/OU HUMANITAIRE

Nom de l'association :

Déclarée à la Préfecture ou Sous-Préfecture le n °

Adresse du siège social :

Adresse de messagerie :@.....

Site internet de l'association :

Objet de l'association:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention est un document de première importance. Cela est vrai pour des raisons administratives et réglementaires, mais aussi et surtout, pour le fonctionnement et le développement de l'association.

En conséquence, ce dossier doit être préparé avec la plus grande attention par les membres de l'association qui en ont la charge.

PIECES DEVANT FIGURER AU DOSSIER

- ❖ **Pour l'exercice 2021/2022 :**
 - Compte de résultat
 - Bilan financier
 - Bilan moral
- ❖ **Pour l'exercice 2022/2023 :**
 - Budget prévisionnel 2023
- ❖ **Statuts complets de l'association :**
 - Pour les associations nouvellement créées et qui ne les auraient pas déjà fournis
 - Pour les associations qui auraient apporté des modifications à leurs statuts
- ❖ **Procès verbal de l'assemblée générale de l'exercice 2021/2022**
- ❖ **Relevé d'identité bancaire**

Les associations comportant plusieurs sections devront produire un dossier par section.

NOTES IMPORTANTES

- L'ensemble des pièces produites devront être certifiées exactes par les président et trésorier de l'association dont les identités devront être précisées en amont de la signature.
- Pour les associations comportant plusieurs sections, les pièces devront être visées :
 - Par le président et le trésorier de la section
 - Par le président du comité de liaison
- Les signatures des présidents et trésoriers devront être celles des titulaires de la fonction. Les dossiers comportant des « signatures P/o (par ordre ou pour ordre) » ne pourront être acceptés.
- Tout dossier incomplet ne pourra être examiné

2. COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRESIDENT

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
COURRIEL :	

VICE-PRESIDENT

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
COURRIEL :	

SECRETAIRE

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
COURRIEL :	

TRESORIER

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
COURRIEL :	

3. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

	GUIPAVASIENS	NON GUIPAVASIENS	TOTAL
Nombre d'adhérents			
Nombre de personnes concernées par les actions			

Nombre de bénévoles :

Montant de la subvention sollicitée pour 2023 : €

Actions ou manifestations menées sur le territoire communal :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Président engage sa responsabilité et celle de l'association sur la conformité des informations fournies avec les documents officiels de l'association : comptabilité, registre des adhérents ou de licenciés.

Toute demande de subvention exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée à l'attention de Monsieur le Président du CCAS.

Fait à Le.....

Signature du Président

Dossier à retourner à :

CCAS - Maison des Solidarités « Madeleine Lagadec »
11 rue Amiral Troude 29490 Guipavas
☎ 02.98.32.88.33 / ✉ : ccas@mairie-guipavas.fr